

## 2.2 DÉMOGRAPHIE DES PÊCHEURS

Claude HERRY

L'objet principal des études démographiques sur le Delta Central du Niger a été l'évaluation de l'importance des populations qui pratiquent la pêche et l'étude de leur évolution, dans un contexte régional dont la caractéristique la plus immédiatement visible est la diversité. Bien que minoritaires parmi les 750 000 habitants de la zone, les pêcheurs y ont un poids très important dans les activités économiques.

La connaissance du dynamisme démographique des populations de pêcheurs du Delta Central s'appuie sur l'étude de leurs structures démographiques et des deux composantes du mouvement naturel, la fécondité et la mortalité. Cette population est traditionnellement encline à des déplacements migratoires qui prennent de multiples formes et qui ont fait l'objet d'études complémentaires.

---

### MÉTHODOLOGIE

À tous points de vue la région du Delta Central du Niger est hétérogène, tant pour le milieu physique (cf. chap. 1.1) que pour la population (cf. chap. 1.2) : l'élevage est l'apanage des Peuls ; l'agriculture est pratiquée du sud au nord par les Bambara, les Marka, les Rimaïbé, les Songhai ; la pêche est le domaine des Bozo, des Sorko et des Somono, également très impliqués dans les activités commerciales. Si l'élevage est souvent une mono-activité transhumante, agriculture et pêche sont quant à elles fréquemment associées.

On a distingué les pêcheurs qui pratiquent uniquement la pêche des agro-pêcheurs qui sont aussi agriculteurs. La distinction repose sur les déclarations des intéressés, qui peuvent se référer davantage à une tradition d'ordre ethnique qu'à la pratique réelle. Chez les agro-pêcheurs, la pêche est considérée comme une activité secondaire, sans tenir compte de la hiérarchie difficile à établir entre activité principale et activité secondaire. Cette définition au niveau de l'activité individuelle est étendue au niveau du ménage selon l'activité du chef de ménage.

La pêche génère des déplacements et des migrations qui compliquent la notion de lieu de résidence ; il peut surgir des confusions entre critères de résidence et types de lieux de résidence. Les notions de campement temporaire et de campement permanent risquent d'être associées à des résidences de même nature alors qu'il n'en est rien. Le campement temporaire est un lieu d'habitat évacué à la montée des eaux, il est souvent peuplé de pêcheurs migrants ; mais il peut aussi s'agir d'un campement de pêcheurs qui se rapprochent de l'eau lorsqu'elle se retire à l'étiage. Le campement permanent peut quant à lui avoir une population extrêmement variable : il suffit qu'il soit habité toute l'année. Il peut donc à la limite ne compter aucun résident permanent. Parfois, le campement permanent est devenu un vrai village : le terme n'indique alors qu'une différence de statut.

Les analyses démographiques s'appuient sur deux sources, les recensements généraux de la population du Mali de 1987 et 1976, et une enquête par sondage sur les pêcheurs du Delta Central dont la réalisation a été simultanée au recensement de 1987. En effet, un module de démographie a été inclus dans l'enquête préliminaire du Delta Central sur l'échantillon rural de 15 000 personnes pour une population estimée à 190 000 personnes (voir annexe sur les méthodes quantitatives).

Dans les recensements généraux de la population, les pêcheurs ne sont pas dissociés des agriculteurs ni des éleveurs, cinq à six fois plus nombreux qu'eux. Celui d'avril 1987 fournit les chiffres de population par circonscription administrative et grande activité économique. Il faut cependant se montrer prudent dans l'utilisation de résultats dont la fiabilité est parfois contestée. En effet, des omissions sont probables, touchant notamment des habitats temporaires dont certains ne sont pas répertoriés dans des zones d'accès difficile. Des doubles comptes ont aussi pu être nombreux du fait des migrations saisonnières : la proportion de pêcheurs est corrélée avec la proportion de résidents absents par arrondissement. Simultanément, les villages d'accueil des pêcheurs migrants comprennent des effectifs importants qui incluent les populations temporaires.



L'enquête statistique sur le Delta Central du Niger n'a concerné que les pêcheurs ou agro-pêcheurs. Or le fait de se présenter dans les villages comme intéressés uniquement par les ménages pratiquant la pêche (tous les villages puis tous les ménages ne comptant pas au moins un pêcheur en activité principale ou secondaire ont été exclus) a généré des réponses positives de circonstance. En outre, la contraction de la zone humide est encore récente et une réduction concomitante de l'activité de pêche n'aurait pas été entièrement répercutée dans les réponses. Ces effets sont à l'origine d'une surévaluation probable du nombre d'agro-pêcheurs et, dans une moindre mesure, des pêcheurs. Malgré la bonne qualité de l'observation pour les autres variables, l'extrapolation des résultats sur l'ensemble de la région est d'autant plus délicate que la zone étudiée ne correspond pas à des hiérarchies administratives homogènes. Les effectifs par types de lieux ne sont valables que pour la saison de l'enquête, en l'occurrence la fin de l'étiage.

La simultanéité du recensement et de l'enquête sur le Delta Central permet une confrontation des résultats concernant la pêche, mais nécessite leur harmonisation.

## L'IMPORTANCE DE LA PÊCHE

Au sein d'une région à très forte dominance rurale, les pêcheurs montrent une tendance faible à l'urbanisation, laquelle est peu compatible avec les contraintes de la pêche. La part de la population urbaine dans le Delta Central (tabl. 1) ne doit pas faire illusion : le poids de Mopti qui regroupe 44 % des pêcheurs urbains est déterminant. Dans une région qui s'urbanise globalement moins vite que le reste du pays, les pêcheurs constituent en fait un

groupe presque exclusivement rural. Dans les villes, leur installation en périphérie de l'agglomération et leur habitat de type villageois ne les différencient pas de leurs homologues ruraux. Les *daga* (campements de pêche) très excentrés de Mopti en sont un exemple.

La pêche est l'activité principale de 14 % de la population masculine âgée de dix à soixante-cinq ans (tabl. 2). Les professions hors secteur primaire, qui à l'exception de la ville de Mopti ne représentent qu'une toute petite frange, sont exclues.

L'inégale répartition des activités par arrondissements met en évidence la très grande diversité du Delta Central (fig. 1 a, b, c). L'élevage est presque uniformément réparti et se situe généralement aux alentours de 15 % de la population active du secteur primaire. Deux grandes régions sont essentiellement vouées à l'agriculture : le Djennéri d'une part, les arrondissements situés au nord du lac Débo d'autre part ; la pêche en tant qu'activité principale y est très faiblement représentée. La situation est comparable dans tous les arrondissements situés sur les marges du Delta Central, aussi bien dans le Cercle de Mopti que dans le Macina. La pêche n'acquiert une place importante que dans quelques zones autour du système lacustre du Débo : pourtour du Débo lui-même, nord du Diaka (Sossobé et Toguéré-Koumbé), lac de Korientzé. L'Arrondissement de Guidio au nord du Débo compte selon le recensement d'avril 1987 plus de 51 % de pêcheurs : cette proportion inclut les migrants temporaires, présents à ce moment de l'année mais ressortissant d'autres régions du Delta Central (le plus souvent du sud).

Les arrondissements du nord Diaka présentent des caractéristiques particulières : pêcheurs, agriculteurs et éleveurs y sont à peu près aussi nombreux. Les conflits

TABLEAU 1 : pourcentages de population urbaine d'après les recensements.

Régions	1987	1976
Mali	22	16,8
Rég. de Mopti *	12,7	10,5
Delta Central *	18,3	9,8

\* Villes de Mopti, Djenné, Ké-Macina, Ténenkou, Diafarabé, Konna, Niafouké, Tonka

**TABLEAU 2 : activité principale des hommes (10 à 65 ans), recensement de 1987.**

Activité principale	Pêche	Agriculture	Elevage	Total
Effectif	20842	101799	22362	145003
Pourcentage	14,4	70,2	15,4	100

d'intérêt (chap. 5.2) qui découlent de compétitions pour l'accès à la terre par exemple, en font une région d'un intérêt tout particulier. Les arrondissements du Niger amont (Ké-Macina, Diafarabé et surtout Kouakourou et ses 45 % de pêcheurs), apparaissent comme lieux d'origine des pêcheurs (chap. 5.1). À l'entrée du lac Débo, l'Arrondissement de Sendégou avec près de 30 % de pêcheurs est la principale concentration autochtone dans une zone de forte immigration temporaire (chap. 5.3). En dehors de ces arrondissements qui en regroupent un nombre important, les pêcheurs ne constituent qu'une minorité partout ailleurs.

L'enquête préliminaire sur le Delta Central du Niger permet d'évaluer l'effectif des pêcheurs et des agropêcheurs à 62 000 hommes actifs (tabl. 3). La diversité des pratiques halieutiques, liée à la diversité des groupes ethniques, fait qu'il serait illusoire de vouloir présenter des effectifs de pêcheurs par catégories (Morand et Herry, 1990).

Cette proportion est assez différente de celle citée dans le recensement, selon l'activité principale. En fait, en dehors des risques d'erreur inhérents à chacune de ces opérations, l'enquête du Delta Central a pris en compte l'ensemble des individus pratiquant une activité halieutique, que ce soit à titre principal ou secondaire. Aussi, son seul point de recouvrement avec le recensement est la pêche en tant qu'activité principale. Là encore, l'écart demeure important, de l'ordre de 40 %. On peut en imputer une part à l'incertitude due à l'échantillonnage (tabl. 3). On ne peut cependant pas attribuer aux omissions du recensement la totalité de l'écart entre les deux sources et il serait raisonnable de considérer que les effectifs réels de pêcheurs et de ménages de pêcheurs se situent dans la partie basse des fourchettes proposées (19 487 ménages - 19 % = 15 787 ménages, tabl. 3). En définitive, nous situerons à environ quinze mille l'effectif des ménages pratiquant la pêche en activité

principale, ce qui correspond à environ trente mille hommes actifs. La surévaluation des effectifs touche aussi la catégorie Bozo puisque c'est en son sein que se recrutent la majorité des pêcheurs.

## LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Nous aborderons successivement les structures de la population et le mouvement naturel c'est-à-dire la fécondité et la mortalité, puis la structure des ménages.

### Structure par âge

On retrouve, dans le Delta Central, les grandes tendances communes à la sous-région ouest-africaine (fig. 2 et 3). Avec 50,6 % de moins de vingt ans, la population est jeune. La proportion de plus de soixante ans (6,6 %) est relativement élevée. Malgré l'existence d'un courant d'émigration que montrent les déficits de vingt à trente-cinq ans pour les hommes et de quinze à vingt-cinq ans pour les femmes, le profil général de ces pyramides n'est pas vraiment perturbé ; les populations étudiées n'ont pas traversé de graves crises au cours des dernières années. On peut émettre l'hypothèse qu'il y a eu un ajustement progressif. Les rapports de masculinité (fig. 4), tous âges confondus, se situent dans un intervalle étroit (entre 0,92 et 0,98) ; dans les arrondissements du nord de la zone (Saraféré, Banikane, Ngorkou, Koumaira...) et dans le Djennéri, le rapport de masculinité voisin de 0,85 s'explique par l'émigration des hommes, ce qui se traduit par une forte sur-représentation féminine entre vingt et quarante ans.

**TABLEAU 3 : estimation des populations de pêcheurs (Enquête Delta Central du Niger).**

	<i>Urbain</i>		<i>Rural</i>		<i>Total</i>	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population concernée par la pêche	33663	40	191271	17	224934	16
Hommes actifs de 12 à 65 ans	8829	41	52905	16	61734	15
Population bozo	18918	65	104640	21	123558	21
Nombre total de ménages	3612	39	26392	19	30004	18
Nombre de ménages sur les lieux						
d'habitat permanent	2906	48	20673	22	23579	21
Nombre de ménages sur les lieux						
d'habitat temporaire	706	90	5719	38	6425	35
Nombre de ménages de pêcheurs	3018	42	16469	21	19487	19

Le pourcentage en italiques exprime la précision relative définie au niveau de confiance 95 % (cf. Morand, Herry, Quensière, 1991).

Du fait de leur prédominance (55 % de l'échantillon) les Bozo ont une pyramide des âges qui ne s'éloigne pas beaucoup de la pyramide d'ensemble. La forte proportion d'enfants de moins de dix ans est la conséquence d'une forte fécondité et le déséquilibre entre les sexes aux âges adultes est peu marqué car dans leur grande majorité, les migrations de pêcheurs se font en groupes mixtes.

En ce qui concerne le mouvement naturel, les études démographiques récentes réalisées dans la zone sont rares ; les travaux réalisés par la London School of Hygien (Hill et al. 1985) ne traitent que de quelques aspects de la démographie et n'ont pas concerné la population des pêcheurs.

## La mortalité

L'enregistrement des décès survenus au cours des douze derniers mois d'enquête est sujet à des omissions inévitables. La mortalité générale de 27,7 ‰ doit donc être considérée comme une estimation inférieure à la réalité mais elle est cependant très supérieure aux moyennes nationale (Mali rural : 12,7 ‰) ou régionale (Mopti : 14,6 ‰), elles-mêmes probablement sous-estimées.

Les pêcheurs et agro-pêcheurs du Delta Central du Niger sont bien, malgré un environnement socio-politique plutôt calme et une alimentation *a priori* meilleure, une des populations les plus défavorisées d'Afrique. Cela ne correspond pas aux idées préconçues qui voyaient dans l'accès facile à une nourriture diversifiée un facteur favorable. La présence permanente de l'eau ne crée-t-elle pas les conditions d'une aggravation du risque de décès, que ce soit à la saison froide (décembre et janvier), au moment du pic de chaleur (en mai), ou à la période des plus fortes pluies (août et septembre) ?

Dans le tableau 4, le *quotient* mesure le risque de décéder entre deux anniversaires donnés.  $1q_0$ , est le risque de décéder la première année de la vie et peut donc être assimilé au taux de mortalité infantile (nombre de décès rapporté au nombre de naissances). Pour la mortalité juvénile (1-4 ans), le risque de décéder entre le premier et cinquième anniversaire est mesuré par  $4q_1$  (une période de quatre années à partir du premier anniversaire), ce qui correspond à un taux de dimension annuelle  $4m_1$  (pourcentage annuel moyen des survivants).

Les deux tiers des décès dénombrés concernent des enfants de moins de cinq ans. La mortalité infantile

FIGURE 2 : pyramide des âges de l'ensemble de la population échantillonnée (données redressées).

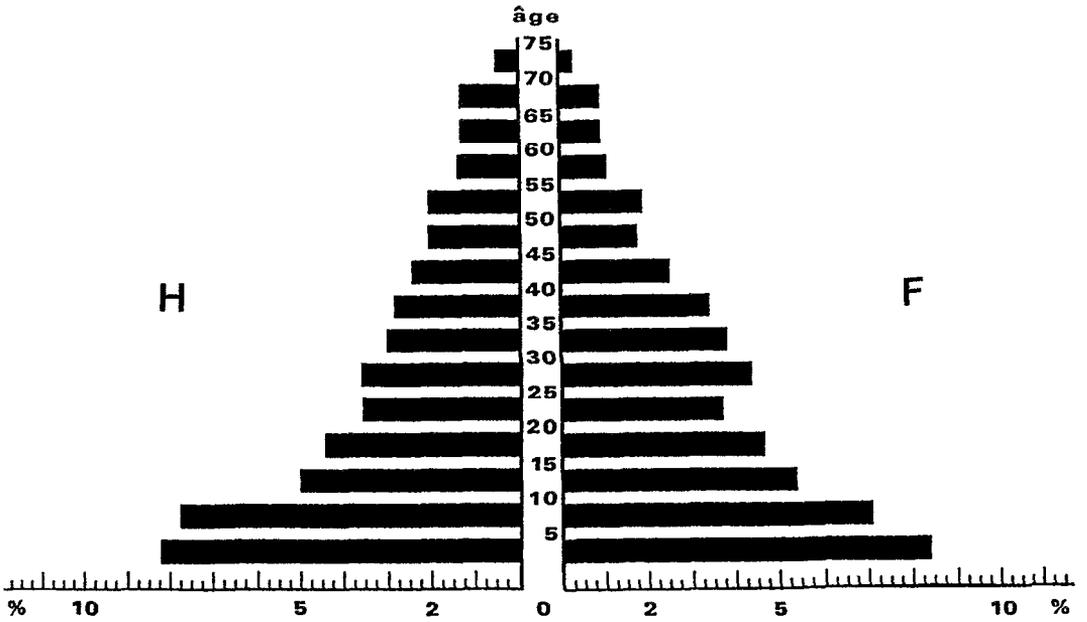
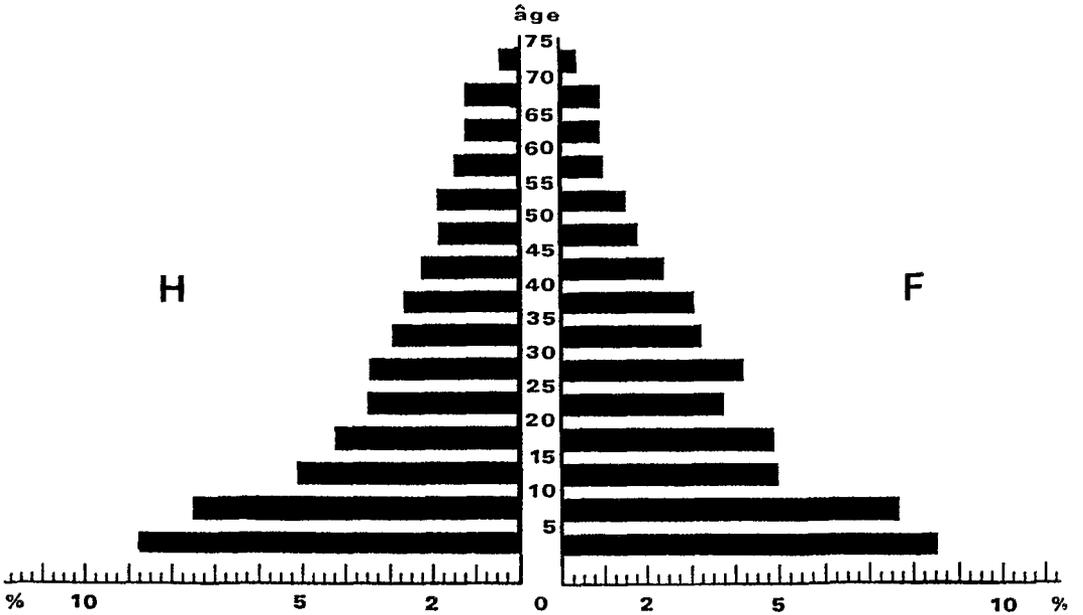


FIGURE 3 : pyramide des âges de la population bozo échantillonnée (données redressées).



**TABLEAU 4 : niveaux de mortalité infantile et juvénile.**

Sexe		Quotient	Taux
Masculin	1q0	213,8	
	4q1	249,8	471,4
Féminin	1q0	159,8	
	4q1	202	56,2

est extrêmement élevée et tout à fait comparable à celle constatée il y a plus de trente ans en Afrique de l'Ouest. La surmortalité masculine ne peut pas être due uniquement à des erreurs ou biais de collecte.

La mortalité juvénile (1-4 ans) dépasse pour les deux sexes la mortalité infantile. C'est la certitude que l'environnement sanitaire, physique, voire familial est particulièrement défavorable. Une recrudescence de décès dans la troisième année peut traduire aussi bien la virulence de maladies épidémiques mal contrôlées que les conséquences du sevrage. On doit aussi admettre que la proximité de l'eau et les maladies qu'elle engendre, les difficultés d'accès aux villages et aux campements pendant une partie de l'année, le nomadisme saisonnier sont des facteurs plus déterminants que la qualité toute relative de l'alimentation. L'absence de campagnes de vaccination régulières contribue aussi à expliquer des taux de mortalité aussi élevés.

L'étude de la mortalité sur 15 000 personnes ne permet pas la construction d'une table de mortalité sur des sous-populations. Les séries de quotients citées dans le tableau 5 sont cohérentes ; la surévaluation des âges au décès est très certainement à l'origine des quotients relativement faibles vers 50-60 ans. La table de mortalité permet de calculer l'espérance de vie à la naissance, soit 39,6 ans ; elle est basse puisque conditionnée par la très forte mortalité avant cinq ans.

## La fécondité

Les niveaux de fécondité, en milieu rural comme en milieu urbain du Delta Central, sont traditionnellement élevés comme dans toute la zone sahélo-soudanienne. La descendance finale moyenne dépasse sept enfants par femme (tabl. 6). En l'absence quasi totale de contraception, le seul frein à une fécondité plus

forte encore tient à la pratique de l'allaitement long, gage de la survie de l'enfant. La vie génésique des femmes couvre l'ensemble de leur période féconde. La fécondité est relativement peu précoce (109 ‰ à 15-19 ans), mais se maintient à des niveaux très élevés jusqu'à 35-39 ans et même au-delà (fig. 5).

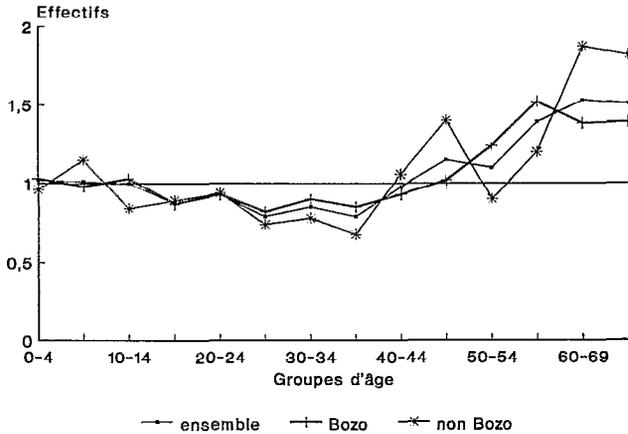
Cette forte fécondité se traduit par un taux de natalité de 58 ‰, ce qui n'a cependant rien d'exceptionnel dans la région. Au recensement de 1987, le taux de natalité du Mali rural était de 50 ‰, celui de la région rurale de Mopti de 53 ‰ et 56 ‰ pour la région rurale de Ségou : les pêcheurs et agro-pêcheurs se classent parmi les populations à forte natalité du Delta Central du Niger. Les femmes bozo ont une fécondité plus élevée ; pour les résidentes des campements temporaires les niveaux le sont encore plus. Sachant que sur les lieux d'habitat temporaire l'activité principale est la pêche et que les populations de pêcheurs ont le plus grand dynamisme démographique, on peut déduire que celles qui pratiquent les migrations de pêche manifestent un dynamisme encore supérieur. Il est vrai que ces populations ont à compenser des pertes considérables puisque plus de quatre enfants sur dix meurent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire. Ces nombreux décès en très bas âge favorisent des intervalles inter-génésiques courts et donc l'augmentation de la fécondité.

Les taux de fécondité par âge permettent de calculer la descendance théorique (tabl. 6) des femmes en l'absence de changements de comportements dans le temps. On aboutit à une descendance finale de 7,6 enfants par femme, soit un peu plus que les descendes déclarées à l'enquête : 6,6 enfants par femme. Du fait des omissions possibles, surtout à cause de la mortalité des enfants, les deux nombres peuvent être considérés comme cohérents : il n'y a pas encore eu de changement dans les comportements démographiques des pêcheurs du Delta Central. Les conceptions sont plus fréquentes en saison chaude, période de faible activité halieutique et agricole, ce qui se traduit par un pic de naissances en janvier et février, mois les plus froids et apparemment les plus dangereux pour les nouveau-nés.

## Une croissance naturelle élevée

Malgré une mortalité encore très forte, 28 ‰, le taux d'accroissement naturel est de 30 ‰ grâce à un taux de natalité de 58 ‰. Les réserves formulées plus haut nous incitent à penser que cette croissance est surestimée. Cependant, les pêcheurs et agro-pêcheurs

**FIGURE 4 : courbe des rapports de masculinité.**



font preuve dans un contexte difficile d'un dynamisme démographique évident. Ce taux d'accroissement naturel ne préjuge en rien du taux d'accroissement réel de la population qui est affecté par les migrations.

## Structure et taille des ménages

La définition du ménage que nous avons retenue a été, à quelques détails près, utilisée pour tous les recensements généraux du Mali : un groupe de personnes vivant ensemble, dans un même logement, sous l'autorité du chef de ménage. Elle s'appuie sur les critères d'unité de logement et d'unité de consommation et correspond grosso modo à la notion de "marmite" (préparation et consommation du plat commun) utilisée dans les enquêtes et analyses sur le Delta Central du Niger. Le ménage ne doit pas être confondu avec la concession, aire géographique où peuvent cohabiter plusieurs ménages. Les déclarations des enquêtés n'ont pas été remises en cause : ainsi, un père marié et trois de ses enfants mariés vivant dans la même concession peuvent constituer de un à quatre ménages selon leurs déclarations. Seuls les ménages dont le chef est un pêcheur actif ont été étudiés.

La typologie retenue distingue :

- les ménages "non familiaux", composés de plusieurs personnes apparentées ou non, mais ne comprenant pas de noyau conjugal ;
- les ménages monogames restreints au père, à la mère et à leurs enfants ;
- les ménages monogames élargis comprenant d'autres personnes que le ménage restreint ;
- les ménages polygames restreints ;
- les ménages polygames élargis.

Les répartitions par types de ménage sont plutôt homogènes selon l'activité et l'ethnie (tabl. 7), à l'exception d'ethnies non spécialisées dans la pêche : Rimaïbé et Songhaï.

Les ménages "non-familiaux" apparaissent en proportion assez constante, et, contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, ils sont plus rares dans les campements temporaires et donc chez les pêcheurs migrants. On peut penser que la pression démographique sur les zones de pêches exploitées par les migrants entrave l'accès de ces zones aux jeunes pêcheurs.

Moins de 10 % des ménages chez les Songhaï et les Rimaïbé sont polygames élargis ; ce type de ménage est plus fréquent chez les pêcheurs : il est de 20 % chez les Bozo et de 25 % chez les Somono. Les besoins en main-d'œuvre engendrés par certaines pratiques de pêche induisent vraisemblablement une partie des associations familiales ; la solidarité, en particulier lorsqu'il s'agit d'ascendants, constitue le principal motif non économique de l'accueil dans les ménages, et concerne presque exclusivement des femmes.

La taille des ménages dépend de leur type et pour un même type la taille varie selon les groupes étudiés (tabl. 8). La taille moyenne du ménage monogame restreint varie peu autour de cinq personnes. Celle du ménage polygame varie en fonction du nombre d'épouses présentes dans le ménage, or peu d'hommes ont plus de deux épouses et la règle est que l'ensemble des épouses soient présentes dans la même concession ; dans ces conditions, les variations

**TABLEAU 5 : table de mortalité.**

Ages	Effectif	Taux	Quotient	Décès	Survivants
0 ans			187	1870	10000
1-4 ans	1734	63,8	226	1837	8130
5-9 ans	2186	6,9	33,6	211	6293
10-19 ans	2905	3,7	35,7	217	6081
20-29 ans	2119	6,6	60,8	357	5684
30-39 ans	1745	8,7	83	487	5377
40-49 ans	1218	8,2	78,5	422	4955
50-59 ans	868	12,9	123	609	4346
60-69 ans	596	38,7	316	1373	2972
70-79 ans	198	86,5	604	1795	1177
80 ans et plus	107	189	888	1177	0

**TABLEAU 6 : descendance par femme.**

	Somme des naissances réduites (moment)	Descendance atteinte à 45-49 ans (rétrospective)
Pêcheurs (total)	7,6	
Pêcheurs bozo	8,1	
Mopti rural *	7	
Ségou rural *	7,6	6,6
Mali rural *	7,1	6,3
Mali total *	6,8	6,3

\* Recensement de 1987

de taille sont relativement faibles autour de 8,4 personnes. C'est l'ethnie qui induit les plus grandes différences : l'intensité de la polygamie est plus forte chez les Somono où la taille moyenne des ménages atteint 10 personnes.

La taille des ménages "non familiaux" connaît des variations plus importantes, elle est sensiblement plus

grande pour les groupes spécialisés dans la pêche, Bozo et Somono. Les ménages non familiaux rassemblés pour la pratique de la pêche, souvent constitués de groupes de célibataires, ont une taille plus grande (6,7 personnes en moyenne) que ceux pratiquant la pêche et l'agriculture (4,4 personnes en moyenne), en général des ménages constitués autour d'un veuf ou d'un divorcé.

Au sein d'un ménage élargi, les parentés les plus fréquentes sont :

- les enfants mariés (17,6 % des ménages) ;
- les frères mariés (20,7 % des ménages), dont le mariage présuppose la pérennité de l'association de frères dans les activités halieutiques ;
- les frères célibataires (10,9 % des ménages), cette catégorie d'associés se différencie par une stabilité moins évidente et dont on ne peut pas prévoir la pérennité ;
- les ascendants (15,7 % des ménages), en fait les mères des chefs de ménage ;
- les autres (43 % des ménages) constituent une catégorie hétérogène.

On observe deux grands types de ménages élargis : ceux comprenant des enfants mariés d'une part, et

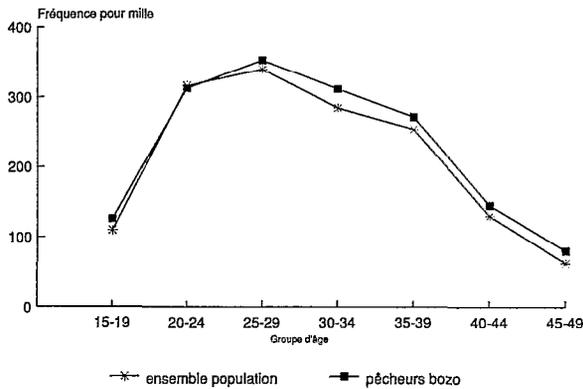
**TABEAU 7 : types de ménages par type d'habitat, activité et groupe ethnique.**

	Non -familiaux	Noyau	Noyau élargi	Polygame restreint	Polygame élargi
Habitats permanents	7,5	32,2	28,5	11,5	19,7
Camp. temporaires	5,9	38,7	23,6	17,3	14,1
Pêcheurs	5,8	29,5	29,2	11	24
Agro-pêcheurs	7,2	38,7	27,6	13,9	12,3
Bozo	6,6	30,6	29	13,8	20,3
Somono	9,1	30,6	22,3	13,2	24,8
Songhaï	9,6	50	24	8,7	5,8
Rimaibé	11	37,6	33,1	9,4	8,3

**TABEAU 8 : taille moyenne des ménages par type d'habitat, activité et groupe ethnique.**

	Non -familiaux	Noyau	Noyau élargi	Polygame restreint	Polygame élargi
Habitats permanents	5,4	4,9	9,6	8,5	15,2
Camp. temporaires	4,8	4,8	8,5	8,4	13,5
Pêcheurs	6,7	5,2	10	8,4	14,6
Agro-pêcheurs	4,4	4,7	8,9	8,3	16
Bozo	5,6	5,1	9,4	8,4	14,8
Somono	6,5	5,2	11	10	13,6
Songhaï	3,3	4,4	7,8	7,4	12,5
Rimaibé	4,1	4,5	8,6	6,4	11,7

**FIGURE 5 : taux de fécondité par groupe d'âge, pêcheurs bozo et ensemble Delta Central.**



ceux regroupant plusieurs frères d'autre part ; ces associations ont tendance à s'exclure, seuls 12,5 % des ménages avec au moins un enfant marié comptent également au moins un frère.

La zone sud, principale zone d'origine des pêcheurs migrants, se singularise par une fréquence élevée des ménages élargis : 29,6 % avec enfants mariés, 27,2 % avec au moins un frère marié ; la cohabitation entre les frères et les enfants mariés est habituelle : 20 % des ménages avec un enfant marié comprennent également au moins un frère marié ; cette proportion n'est que de 5 % dans la zone du lac Débo.

## DÉPLACEMENTS DE PÊCHEURS ET MIGRATIONS

Lorsque l'on séjourne dans le Delta Central du Niger, on est tout de suite étonné par l'intensité de l'activité batelière, aussi bien sur le fleuve que sur les lacs et les chenaux de toutes importances. Malgré une accalmie et la concentration en étiage, la circulation fluviale reste dense en toute saison. Le fleuve est bien sûr la voie de transport privilégiée, mais abstraction faite des activités de transport de marchandises et de voyageurs, l'importance de la circulation des pirogues est telle qu'une observation rapide pourrait alors conduire à une évaluation des activités de pêche influencée par un dynamisme apparent. On pourrait aussi faire un rapprochement un peu hâtif avec la mobilité de pêcheurs se déplaçant à la poursuite du poisson.

Le rôle essentiel des migrations dans le peuplement et l'exploitation halieutique du Delta Central ne doit pas

cache que ce phénomène est aujourd'hui en forte régression. La forte diminution des effectifs des *nomades du fleuve* n'a pas encore affecté l'effet "grands migrants", qui a sans doute conservé toute sa signification en termes économiques, les grands migrants sédentarisés ayant pu perpétuer les comportements professionnels et sociaux antérieurs. Ils continuent d'être considérés comme migrants par les autochtones, l'image qu'ils présentent en termes d'activités de pêche restant très forte. Il y a donc fréquemment confusion entre migrant et allochtone. De nouvelles destinations lointaines sont venues relayer les migrations intra-deltaïques, au Mali comme à l'étranger.

## L'évolution démographique du Delta Central

Les recensements permettent d'évaluer la dynamique des populations de la région au niveau de l'arrondissement. La carte hors texte III (distribution spatiale de la population) et la figure 6 qui présente l'évolution du volume de population entre 1976 et 1987 suggèrent des flux migratoires importants. Toute la zone située au nord du lac Débo enregistre une décroissance rapide de sa population allant jusqu'à 4 % par an en certains points. Les exceptions ne doivent pas faire illusion : l'arrondissement de Diré connaît une croissance légère du fait du dynamisme très relatif de cette ville ; il en va de même pour celui de Tonka avec l'existence de deux pôles d'activité intense : le lac Fati en matière de pêche et le lac Oro dans le domaine de l'agriculture irriguée. L'exode a touché les agro-pêcheurs autant que les pêcheurs mais les pêcheurs concentrés sur l'Issa-Ber n'ont pas connu une évolution aussi négative : on peut admettre qu'il y a eu

stagnation. Autre zone d'émigration nette : le Djennéri et les arrondissements de Diafarabé et Kouakourou situés sur le Niger amont connaissent une diminution importante des effectifs de pêcheurs dans les gros villages des bords du fleuve : Nouh Bozo, Koa, Kolenzé, mais aussi dans la petite ville de Diafarabé, dans des proportions allant jusqu'à plus de 30 % au cours des dix dernières années ; il s'agit d'un fait réel qui ne peut s'expliquer par un défaut de collecte. Traditionnellement zone de départ des migrants, cette région a connu des transformations essentielles. Il semble bien, et nous y reviendrons par ailleurs, que des migrations de pêche d'abord annuelles se sont progressivement transformées en départs définitifs dont l'acceptation locale a été et reste encore largement différée. Plusieurs villages ou campements au nord de Mopti reconnaissent une ascendance sud-deltaïque (Miérou Daga par exemple), mais n'ont plus de liens économiques, voire familiaux, que très ténus. À cela s'ajoute une émigration vers l'extérieur du Delta Central dont l'un des buts est de répondre à la pression démographique et aux aléas halieutiques, mais c'est loin d'être le seul. Le souci de colonisation de nouvelles aires de pêche n'est pas étranger à ces expatriations.

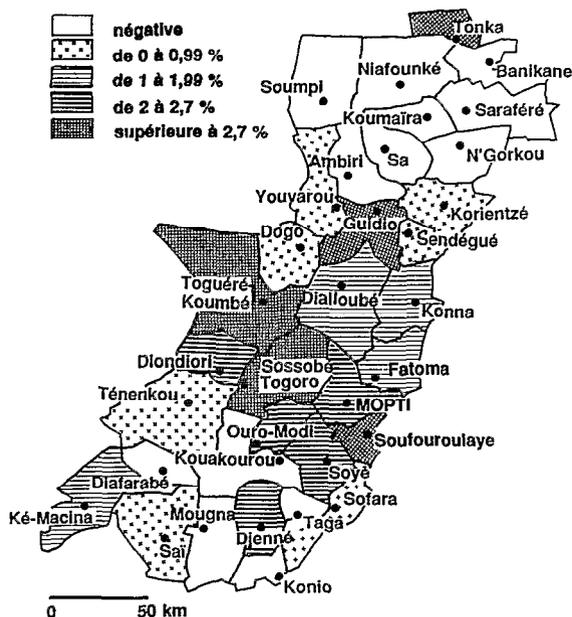
À côté de ces zones d'émigration avérée on trouve des arrondissements en très forte croissance (supé-

rieure au taux d'accroissement naturel de la population), tous situés dans le périmètre lacustre central. La concentration de pêcheurs autour du lac Débo et surtout dans le nord Diaka ne fait pas de doute ; les observations faites dans les arrondissements de Toguéré-Koumbé et Sossobé le confirment (chap. 5.2). Un effet de saisonnalité a pu intervenir, certes ; il reste que l'assèchement a initié un repli sur une région moins vulnérable, repli suivi aussi par les éleveurs.

Toute la région s'étendant de Ténenkou (sur le Diaka) et de Sofara (sur le Bani) aux lacs centraux (Débo et Korientzé) voit sa population augmenter dans des proportions variables : certes il s'agit bien de zones d'émigration mais le croît naturel y est supérieur à l'émigration. En ce qui concerne la pêche, on peut affirmer que la portion de fleuve allant de Mopti au lac Débo a été le théâtre déjà ancien d'une immigration venue du sud, immigration aujourd'hui essoufflée.

L'enquête préliminaire sur le Delta Central du Niger est la seule source qui permette d'évaluer l'importance des migrations de pêcheurs et agro-pêcheurs en comparant les lieux de résidence lors de l'enquête et les lieux de naissance.

**FIGURE 6 : croissance de la population 1976-1987 (en % et par arrondissement).**



**TABLEAU 9 : origine des pêcheurs et agro-pêcheurs des villages et campements permanents, en pourcentages.**

Cercle de naissance	Macina	Mopti	Djenné	Ténenkou	Youvarou	Diré	Niafouké	Autres
<b>Cercle d'enquête</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Macina	92,3	-	-	5,1	-	-	-	2,6
Mopti	1,1	90,9	4	1,1	-	1,1	0,3	1,5
Djenné	1,5	1	95,1	2,4	-	-	-	-
Ténenkou	0,7	1,4	1,4	92,7	1,1	-	0,4	2,3
Youvarou	2	2	1,3	8,4	81,8	0,6	2	1,9
Diré	-	-	-	-	-	95,8	4,2	-
Niafouké	-	-	1,6	1,2	-	-	95,2	3

La migration des populations pratiquant la pêche dans les villages et campements permanents est particulièrement faible : les pêcheurs et les agro-pêcheurs sont en très grande majorité natifs du Cercle d'enquête (tabl. 9). Cette proportion est plus faible pour les campements temporaires (tabl. 10). La partie sud du Delta est la région de départ par excellence et toute la région lacustre participe à l'accueil. Ce rôle est également joué par les environs de Mopti, l'attrait de la ville y étant bien pour quelque chose.

## Les migrations des pêcheurs

La situation de mai 1990 montre que les données recueillies sur un seul passage sont peu fiables. L'énorme majorité des déclarés "résidents absents" au premier passage et partis à l'étranger ou au Mali extra-deltaïque étaient en réalité des émigrés donc des non résidents. On peut considérer qu'au moins 10 % de la population déclarée résidente est en fait émigrée. La proportion d'absents en migration par rapport à la population résidente permet de distinguer deux grandes périodes : de mars à juillet il n'y a que très peu de mouvements ; par contre, d'août à février, on enregistre chaque mois plus de 10 % d'absents.

Tout au long de l'année, deux tiers environ des déplacements sont consacrés à la pêche, à l'exception de la période des récoltes, novembre et décembre. L'agriculture est donc pour les personnes appartenant à des ménages de pêcheurs et d'agro-pêcheurs un motif non négligeable de migration temporaire, avec évidemment une concentration sur la saison des

pluies ou des récoltes. Si ceci concerne davantage les femmes et les enfants, il est cependant fréquent que le chef de ménage pêcheur participe lui aussi au déplacement. Il y a donc deux stratégies différentes qui opposent deux types de pêcheurs qui sont le plus souvent dans l'impossibilité de pratiquer avec efficacité pêche et agriculture simultanément.

### • LES MIGRATIONS INTRA-DELTAÏQUES DE FAIBLE AMPLITUDE

On peut distinguer deux types de migrations de faible amplitude à l'intérieur du Delta Central du Niger : les migrations de courte durée et les migrations de crue et de décrue.

Les migrations de courte durée constituent la catégorie la plus hétéroclite. Les motifs sont en majorité à dominante économique : des hommes assurant de temps en temps le transport de voyageurs vers Mopti ou toute autre destination ; des migrations de pêche de courte durée (pour l'exploitation très temporaire de certaines mares par exemple) ; des femmes de certains villages (comme Guindigata Naré) qui se rendent pendant quelques semaines aux abords du lac Débo pour y couper les végétaux utilisés pour la confection des nattes ; ou bien encore des migrations de proximité au moment des activités agricoles. Ces migrations courtes n'ont bien sûr pas d'incidence véritable sur la résidence, et peuvent concerner aussi bien les habitants des villages que ceux des campements.

Les migrations de crue et de décrue ont des caractères variés. Dans ces migrations, des pêcheurs construisent un ou plusieurs campements successifs,

**TABLEAU 10 : origine des pêcheurs et agro-pêcheurs des campements temporaires, en pourcentages.**

Cercle de naissance	Macina	Mopti	Djenné	Téénkou	Youvarou	Diré	Niafouké	Autres
<b>Cercle d'enquête</b>								
Macina	81,8	-	-	9,1	-	-	-	9,1
Mopti	2,7	63,7	14,3	9,4	4,5	-	1	4,4
Djenné	4,2	1	62,4	29,2	-	-	-	4,2
Téénkou	0,7	10,8	5,4	79,7	2,7	-	-	1,4
Youvarou	4,8	18,6	19,2	12	40,1	0,6	3	1,7
Diré	-	-	-	-	-	66,7	33,3	
Niafouké	2,7	2,7	48,7	2,7	-	-	18,9	24,3

approximativement au droit du village installé sur la rive de hautes eaux. Il n'y a aucune rupture durable avec celui-ci et les relations avec le village et la famille restent très régulières ; il est difficile dans ce cas de parler de migration. Beaucoup de campements situés sur le Diaka, comme Sendé Daga répondent à cette description.

Mais d'autres migrations peuvent être assimilées à des migrations de crue et de décrue même si le village d'origine est assez éloigné. C'est particulièrement le cas sur les pourtours des lacs Débo et Korientzé et le long du chenal qui les relie. En réalité, les campements sont partiellement, voire totalement, habités par des natifs des limites de crue de cette grande zone lacustre. Il s'agit de tous les villages d'un arc allant de Korientzé à Konna ainsi que de l'arrondissement de Sendégué. Deux bons exemples dans l'échantillon, Doundé Wendou et Mayo Saoré, sont deux campements temporaires installés entre les lacs Débo et Korientzé. Dans le premier, 84 % des personnes enquêtées viennent des abords des lacs, tous les arrondissements limitrophes étant assez également représentés. À Mayo Saoré, 78 % sont originaires de la zone des lacs, mais cette fois presque en totalité de Sendégué, le complément venant de Mopti. Dans ces cas le campement temporaire a une durée de vie d'environ sept mois. Doit-on considérer dès lors que ces pêcheurs sont des résidents absents d'un lieu d'habitation disparu et visiteurs dans leur village ? Là encore, ce ne sont pas de vraies migrations malgré les apparences, et l'assiduité de ces pêcheurs auprès de leur village le confirme. Ces campements sont des annexes imposées par un retrait des eaux de grande amplitude.

Un autre cas peut être comparé à une migration de crue et de décrue sans en avoir les caractéristiques essentielles, à savoir un village et un déplacement au plus près. Il s'agit de campements temporaires qui, à la montée des eaux, se déplacent en aval ou en amont sur des distances courtes. Le campement de Miérou Daga près de Mopti répond à cette description et ce n'est pas le repli de courte durée aux plus hautes eaux vers les hameaux de pêcheurs de Mopti qui permettra de définir la résidence dans un tel contexte.

Dernier cas, illustré par le campement d'Arabébé Daga, près de Tonka : campement temporaire puisque pendant trois mois il est totalement déserté. En fait ce campement construit en dur est l'extension du quartier bozo du village d'Arabébé et nous sommes en présence d'une migration agricole vers les rizières peu éloignées de l'intérieur. Ce campement est donc temporairement occupé mais ses résidents sont tous permanents, au moins pour le démographe.

#### • LES "GRANDS MIGRANTS"

Tous les migrants du grand mouvement annuel sud-nord ne sont pas originaires de Diafarabé mais cette petite cité du confluent du Niger et du Diaka est un peu leur capitale et le point central d'une grande zone de départ qui comprend les gros villages de pêcheurs entre Kolongotomo et Kouakourou sur les rives du Niger, l'extrême sud du Diaka et les quatre Dia et, dans une moindre mesure le Djennéri. À sillonner le Delta Central, on constate que ces migrants sont aujourd'hui relativement peu nombreux. Par contre, les résultats chiffrés de l'enquête

montrent qu'historiquement la migration temporaire bozo s'est souvent muée en migration de peuplement. En considérant les lieux d'origine, on constate que les pêcheurs provenant du Niger amont se retrouvent quasiment partout, jusqu'à la zone lacustre et au-delà. Ils sont présents dans les villages et campements, du Djennéri jusqu'à la région de Tonka, soit en grand nombre, soit en ménages isolés. Pour l'ensemble de la zone où l'on peut être qualifié de "grand migrant", c'est-à-dire zones de départ exclues, 25,1 % de la population est originaire du sud, toutes situations du moment confondues. Évidemment, ce n'est pas le quart de la population totale qui participe à ce grand exode saisonnier qui la reconduirait chaque année au berceau du lignage. Par contre, on a là la preuve d'un mouvement ancien qui a commencé par des migrations annuelles avant de se transformer en sédentarisation. Aujourd'hui les liens avec le village d'origine sont parfois bien ténus.

Tous les villages de pêcheurs ont connu une évolution fortement négative de 1976 à 1987. En fait l'amorce du processus de sédentarisation est ancienne mais on peut faire l'hypothèse que les migrations définitives antérieures à 1976 n'avaient pas encore été intégrées comme telles et qu'il y a eu un rattrapage par la suite, d'où une dépopulation brutale que l'émergence de nouvelles destinations ne suffit pas à expliquer.

Passons sur les migrants aujourd'hui sédentarisés ou qui, bien que restés quelque peu mobiles dans leur nouvelle région, ne fréquentent plus leur lieu d'origine : c'est entre autre le cas de Miérou Daga, village de départ situé près de Ké-Macina. Voyons plutôt quel est le comportement des pêcheurs qui participent effectivement aux grands déplacements.

Une première catégorie pourrait être qualifiée de "faux grands migrants". On rencontre des pêcheurs qui retournent chaque année ou presque au village. C'est un fait incontestable, mais qu'en est-il exactement de la participation de ces migrants aux activités villageoises de saison des pluies ? Que sont devenues les étapes intermédiaires ? Une partie des pêcheurs du lac Fati en est un exemple : effectivement possesseurs de pinasses familiales souvent motorisées, ils quittent le lac très tardivement, pas avant septembre puisqu'ils en étaient volontairement prisonniers, et n'arrivent au village qu'après les gros travaux agricoles. Ils ne restent guère plus d'un mois au village, et bien avant les récoltes ils reprennent le chemin du lac Fati où on les retrouve dès le début de la décrue. Le lac Fati est donc, avec un habitat temporaire et sommaire imposé par la crue, le lieu de la résidence principale de ces pêcheurs qui y passent près de huit mois. Le passage au village est une visite annuelle et les activités

halieutiques sur le parcours sont réduites.

Certains pêcheurs offrent à peu près toutes les caractéristiques habituellement attribuées aux grands migrants mais se trouvent dans une situation extrêmement critique. C'est le cas des pêcheurs de deux campements temporaires bâtis en dur situés près de Kakagnan dans l'arrondissement de Dialloubé. Ces pêcheurs retournent début août au village, participent quelque peu à la vie villageoise, s'adonnent aux cultures, puis repartent à la décrue, pratiquent quelques pêches de barrage dans le Kotia avant d'arriver à Bouba N'Diam et Idourou Boli. Ces deux campements sont installés sur les rives d'un *mayel* temporaire et il est vraiment très surprenant de voir des groupes importants de pêcheurs (232 personnes originaires à 61 % de Diafarabé), bien équipés en grosses pinasses familiales, se laisser piéger sur des mares résiduelles exigües et manifestement quasi improductives. L'hypothèse selon laquelle la compétition est telle que ces groupes n'ont pas la possibilité de s'intégrer sur une autre zone de pêche paraît vraisemblable. L'ancienneté de la création des campements et la quasi-inexistence de créations récentes incline à la même conclusion. La situation visiblement catastrophique de ces pêcheurs accrédite l'idée de crise, ne serait-ce que parce que la poursuite de ce même itinéraire avait dans le passé des résultats plus probants. Une chose paraît certaine : la pêche ainsi pratiquée est condamnée à brève échéance. L'aberration que constitue la distorsion entre les moyens mis en oeuvre et le produit obtenu ne saurait durer. Ces grands migrants plus que pauvres sont la négation de l'image positive qu'ils continuent de véhiculer collectivement.

On pourrait même se demander si les grands migrants existent encore. Bien que moins nombreux aujourd'hui, ils continuent de prendre une part essentielle à la pêche. Les pêcheurs de Sagoye, un campement temporaire installé juste en face de Gourao, répondent à tous les critères de mobilité et d'activité halieutique qui leur sont habituellement attribués. On les rencontre également au nord du Débo sur les rives de l'Issa-Ber, en particulier en amont et en aval de Niafouké. Ces pêcheurs pratiquent une pêche intensive avec des moyens importants (entre autres, des grandes sennes), emploient des manœuvres bella ou d'autres autochtones à Sagoye même et à Gamou Daga au sud de Niafouké, migrent en plusieurs étapes mais selon un itinéraire précis et toujours avec la même destination. Cette grande migration est en régression sensible, les nombreuses sédentarisation n'étant pas compensées par de nouveaux départs ; peut-être parce que les sédentarisés occupent jalousement le terrain.

Enfin, un autre cas original de grande migration doit être mentionné : celui de pêcheurs originaires de districts proches de la cuvette lacustre des lacs Débo et Korientzé, et qui migrent vers le nord jusque dans la région de Diré. On peut s'étonner que des pêcheurs ayant l'avantage de résider au bord de la zone de pêche la plus favorable choisissent ainsi de migrer. C'est le cas du campement de Bougoubéri Daga au confluent de l'Issa-Ber et du Bara-Issa dont les pêcheurs viennent à 78 % de l'Arrondissement de Konna. Cette migration qui dure depuis environ dix ans a pour motif déclaré la sécheresse. À une époque où on a vu les surfaces inondées se réduire considérablement, où la zone nord apparaît très touchée (les lacs y sont désormais asséchés), cela peut surprendre. Cependant, les effets de la sécheresse atteignent aussi le Delta Central là où il est le plus productif et, du fait d'une moindre compétition, une telle stratégie peut se révéler payante. Laë (1992 a) constate en effet que le rendement de la pêche y est meilleur que dans des zones réputées plus favorables.

### • LES MIGRATIONS VERS LES VILLES

Les migrations vers les villes sont trop souvent associées à une image de dépeuplement des campagnes, abandonnées en masse par leurs habitants. Ce scénario n'a d'actualité que pour le nord du Delta Central et ne concerne qu'assez peu les pêcheurs. Les forts courants d'émigration se font au bénéfice de zones elles-mêmes rurales, les Bozo ayant vocation à rester pêcheurs. Les migrations vers les villes restent donc encore très marginales.

À Bamako, au recensement général de 1987, seulement 2 082 personnes de six ans et plus revendiquaient le bozo comme langue maternelle et 1 087 le parlaient. D'autre part 521 hommes de six ans et plus déclaraient la pêche comme activité principale. Certes les Bozo ne sont pas seuls à pêcher à Bamako mais ils sont majoritaires et on peut raisonnablement penser que même dans la capitale, les Bozo restent surtout pêcheurs. La perte de la langue d'origine conduit à sous-estimer leur nombre, mais on peut cependant affirmer qu'ils sont peu nombreux dans la grande ville et s'y sont installés depuis plusieurs générations. Les Bozo de Bamako ne sont donc pas des migrants récents.

Les études sur l'insertion des migrants en milieu urbain dans six villes du Delta Central et de ses marges fournissent les effectifs des ethnies de pêcheurs qui y sont installés. Elles informent également sur les activités qu'ils pratiquent. Les effectifs sont calculés par extrapolation des taux de sondage : 1/20 pour Ségou, 1/15 pour San, 1/10 pour Mopti, 1/20 pour Diré et Koutiala ; Ké-Macina a été enquêtée exhaustivement. La population bozo, somono et sorko de ces six villes se situant aux environs de 3 000 ménages (tabl. 11), soit 21 000 personnes ; la majorité des chefs de ménage en sont natifs ou sont installés de longue date. Il n'y a pas eu d'afflux massif de pêcheurs du fait de la sécheresse et de la réduction des zones de pratique halieutique. En effet, les hommes de moins de soixante ans et arrivés en ville après l'âge de quinze ans sont relativement peu nombreux (environ 900 personnes).

**TABLEAU 11 : les chefs de ménages pêcheurs dans six villes du Delta et de ses marges : effectifs et répartition par activités, en pourcentages.**

	Effectif	Pêche	Activité primaire	Artisanat	Marabout	Transport	Commerce	Divers
Mopti Bozo	1140	50,8	1,8	11,3	7,8	3,6	16,9	7,8
Mopti Somono	280	14,3	7,1	35,6	3,6	-	28,7	10,7
Ensemble Mopti	1420	43,9	2,1	16,1	7	2,8	19,7	8,4
Diré	98	7,2	2	2	-	26,6	8,1	4,1
Ké-Macina	111	31,6	26,1	9,9	3,6	5,4	18,9	4,5
Ségou	980	12,3	6,1	14,2	8,2	2	40,7	16,5
San	360	4,2	8,3	16,7	16,6	-	45,9	8,3
Koutiala	90	-	-	16,7	16,7	-	50,1	16,5
Total	3059	27,8	4,9	14,9	8,5	3	30	11

La répartition selon l'activité dépend de la position géographique ; dans les villes du Delta Central, Mopti, Diré et Ké-Macina la pêche reste l'activité dominante ; dans les autres villes les pêcheurs se sont tournés vers d'autres professions. Mopti est la ville des pêcheurs. Du fait d'effectifs plus importants c'est le seul endroit où nous avons pu dissocier Bozo et Somono (tabl. 11). Les Bozo y restent essentiellement pêcheurs ; si on y ajoute ceux qui font du commerce du poisson ou du transport par pinasse ou pirogue, on arrive à plus de 60 % de Bozo vivant plus ou moins directement du fleuve. Quelques-uns pratiquent le commerce, sont marabouts ou encore maçons mais ils s'agit le plus souvent d'emplois peu rémunérateurs. Le comportement des Somono est bien différent ; ils sont peu nombreux à vivre des activités de pêche ou dérivées, et sont employés en majorité dans l'artisanat, le commerce ou les services. Peu de Somono sont maçons ou travailleurs de banco, ils occupent en général des emplois mieux payés.

À Diré, dans un marché de l'emploi très étroit, c'est presque 80 % des Bozo et Sorko qui vivent de la pêche ou du transport fluvial ; c'est exclusivement une zone de départ du fait de l'assèchement des aires de pêche de la région et de la léthargie de la cité ; seuls deux migrants y ont été notés. Par contre, à Ké-Macina, gros bourg rural situé en plein coeur de la zone d'origine des Bozo, ceux-ci sont autochtones et se répartissent davantage dans toutes les activités.

Malgré un manque de dynamisme évident, San accueille un flux de migrants bozo relativement important, dû à l'exode rural massif dans la zone du Bani. C'est le seul exemple notable d'urbanisation imposée par les circonstances aux pêcheurs du Delta Central qui ont dû se reconvertir à d'autres activités. Bien que légèrement plus éloignée du Delta Central, il semble que la ville de Koutiala réponde au même souci de maintien dans la région, elle attire un contingent de migrants plus réduit mais qui y bénéficie de conditions d'insertion plus favorables. Ségou semble n'exercer qu'un attrait très relatif pour les pêcheurs du Delta Central. Le développement des activités halieutiques n'y est apparemment pas possible du fait de la saturation de la zone. Quoique deuxième ville du Mali, Ségou est largement devancée par les villes voisines plus petites pour l'accueil des migrants bozo et somono.

### • LES MIGRATIONS EXTRA-DELTAIQUES

Depuis longtemps déjà, les pêcheurs du Macina et du Djennéri ont pris l'habitude de quitter le Delta Central et de partir à la conquête de nouveaux territoires de pêche, aussi bien dans le reste du Mali qu'à l'étranger. Lors de l'enquête préliminaire sur le Delta Central, 26 % des chefs de ménages ont déclaré le départ d'au moins un homme en migration.

Par activité, ces migrants se répartissent ainsi :

- pêche : 54 % ;
- agriculture : 5 % ;
- autre activité : 41 %.

Par destination :

- Mali : 38 % ;
- Côte-d'Ivoire : 44 % ;
- autres pays étrangers : 18 %.

D'aucuns considèrent que c'est une réponse aux effets conjoints des aléas climatiques et de la forte pression démographique. Cela ne fait pas de doute mais cette explication n'est pas suffisante, les départs ont commencé bien avant le début de la crise en 1974, et on peut supposer que, même en l'absence totale de crise, des départs auraient eu lieu, mais moins nombreux peut-être.

La multiplication des lacs de barrages a offert des opportunités que les Bozo n'ont pas laissé échapper. En effet, on les retrouve dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest et même Centrale dès lors qu'il s'agit de pêche fluviale ou lacustre. Parmi les destinations les plus fréquentes au Mali, le lac de Sélingué que la proximité de Bamako favorise en offrant un débouché pour le poisson frais. Le lac de Manantali, de création récente est assez prometteur, malgré un potentiel limité par une qualité des eaux apparemment peu favorable. Il souffre pour le moment de son enclavement, mais les quelque cent dix familles, presque toutes originaires du Delta Central, qui s'y sont installées depuis sa mise en eau en 1989-1990 bénéficient quand même d'une situation privilégiée et de revenus bien plus élevés qu'à leur lieu de provenance (Touré, 1992).

Les destinations étrangères sont très nombreuses, la Côte-d'Ivoire est la plus fréquente, du fait des possibilités offertes par le système lagunaire et le programme de grands barrages (par ordre d'ancienneté : Ayamé, près de la frontière du Ghana, Kossou et Taabo au centre, Buyo, près de Soubrié à l'ouest). La présence d'un marché intéressant et de multiples autres possibilités favorisent encore ce courant privilégié. On enregistre des migrations anciennes vers le lac Ghana (Akosombo), le lac Tchad, la Guinée, le Sénégal et bien sûr le Burkina Faso tout proche. Plus récemment des pêcheurs sont partis vers la Sierra Leone, le Liberia, le Nigeria et même le Cameroun et le Gabon. Les pêcheurs bozo bénéficient pour le moment d'une quasi-absence de concurrence qui rend presque automatique l'occupation de ces nouveaux territoires de pêche fluviale.

D'après les déclarations, le départ n'est jamais définitif et le retour du migrant est pour la prochaine saison

des pluies. La vérité est toute autre et si des migrants reviennent les premières années, les retours s'espacent ensuite ou ne concernent qu'une fraction du ménage après le mariage quand la migration familiale est la règle : moins de trois ans après l'arrivée des premiers pêcheurs au barrage de Manantali, les jeunes femmes représentaient déjà plus du tiers des 929 migrants car le fumage et très souvent la commercialisation sont leur domaine réservé (Touré, 1992). Les premiers départs ont lieu après les récoltes, par contre les visites, à l'amorce de l'hivernage, durent rarement plus d'un à deux mois et ne permettent la participation des migrants aux travaux agricoles que de façon très partielle.

Par village, ces migrations ont un effet de grappe extrêmement fort pour les destinations, ce qui les apparente à des migrations de colonisation ; il y a souvent un point d'arrivée dominant : à Tomina, dans le Djennéri, 43 des 54 départs sont pour le lac de Buyo ; sur les 32 départs de Chouéry, campement permanent près de Djenné, 18 sont dirigés vers Buyo et 11 vers Daloa ville proche de ce lac. Les villages d'agro-pêcheurs n'échappent pas à cette tendance, mais pour des activités hors de la pêche : les ressortissants du village d'Ankoye au nord du Débo se retrouvent massivement manœuvres ou laveurs de linge à Bouaké. Ce n'est pas une règle absolue cependant, et quelques villages ont des migrants vers plusieurs destinations.

Par contre dans des villages où pêcheurs et agro-pêcheurs (voire non-pêcheurs) cohabitent, on enregistre un grand nombre de départs pour la pêche, y compris au sein des deux dernières catégories. Manifestement, les Bozo de Tomina par exemple préfèrent faire appel à des non-pêcheurs du village plutôt qu'à des Bozo de villages ou campements voisins. Ce comportement correspond à un souci de conserver une forte emprise, partagée le moins possible, sur la zone de pêche. Ces départs pour la pêche de non Bozo mais sous leur contrôle montre bien que la crise et la pression démographique sont loin d'être les deux seuls déterminants de la migration puisque des non Bozo peuvent assez facilement accéder au métier de pêcheur pourvu que la situation soit favorable.

---

## CONCLUSION

Les comportements démographiques des différentes populations de pêcheurs et d'agro-pêcheurs du Delta Central sont homogènes et s'inscrivent globalement dans la norme ouest-africaine. Le fait le plus mar-

quant est le niveau très élevé des mortalités infantile et juvénile. De même, les schémas de la famille africaine habituellement observés sont respectés, à l'exception du cas extrême que constitue le sud du Delta Central (Macina et Djennéri). On note seulement une taille sensiblement plus élevée dans des familles élargies plus nombreux.

Au cours des vingt dernières années la réduction drastique des surfaces inondées, la disparition de nombreux lacs au nord du Débo, la modification du calendrier des crues, ont imposé des bouleversements profonds. Ces conditions nouvelles ont incité ou contraint de nombreux pêcheurs à modifier leur comportement. Dans l'hypothèse d'un retour possible à des crues fortes, en reviendrait-on au *statu quo ante* ? La réponse est vraisemblablement négative ; il serait cependant abusif de l'imputer à la seule crise climatique : on peut raisonnablement avancer l'hypothèse selon laquelle des transformations importantes auraient de toute façon ébranlé le secteur pêche, toutes choses égales par ailleurs.

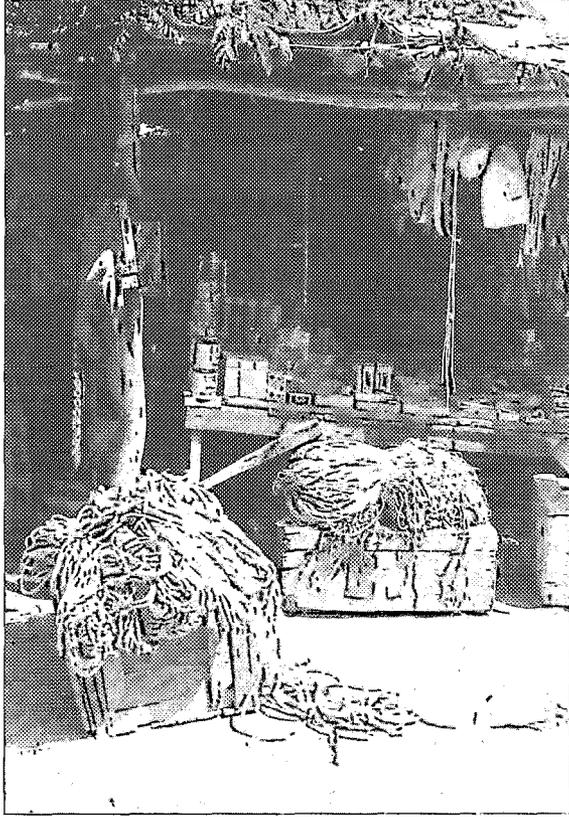
Certains pêcheurs subissent les conséquences de la baisse de production dans la précarité, tandis que d'autres ont développé des stratégies de sédentarisation ou d'émigration adaptées aux conditions nouvelles. Cette émigration reste encore limitée puisque si l'on fait l'hypothèse de mille départs définitifs d'hommes actifs par an, le taux d'accroissement réel annuel de la population de pêcheurs resterait positif, de l'ordre de 1 % à 1,5 %.

Par contre, on peut émettre l'hypothèse que les grandes migrations intra-deltaïques sont appelées à péricliter voire à disparaître. Il est dans l'ordre des choses qu'après de multiples migrations annuelles les familles finissent par se scinder et qu'il y ait installation définitive de la résidence principale au lieu de l'activité de pêche. Evidemment, ce processus s'oppose progressivement à la reproduction de la migration et la pression démographique accentue la tendance. Les mouvements migratoires annuels, bien qu'ayant diminué, continuent cependant, pratiqués par des groupes importants issus d'un même village et se rendant toujours sur les mêmes lieux de pêche. Viennent s'y associer quelques individus isolés. Notons que l'absence quasi totale de création de nouveaux campements au cours des quinze dernières années confirme qu'il y a de moins en moins de place pour les autochtones.

Enfin, et nous terminerons sur une question, il y a lieu de se demander ce que signifie exactement l'appartenance à l'ethnie bozo. Les études menées dans les villes du Delta Central et de ses marges

(Ségou, Mopti, Koutiala...) montrent que les Bozo y sont relativement peu nombreux. Sachant que des migrations vers ces villes ont bel et bien eu lieu en nombre important, on se demande ce qu'ils sont devenus ; on a le sentiment d'un évanouissement des Bozo dans les populations d'accueil dès lors qu'ils ne

pratiquent plus la pêche. Gallais (1959) avait fait le même constat il y a près de quarante ans, et si tel est bien le cas on s'explique mieux l'absence d'une situation de catastrophe. La population de pêcheurs a pu s'auto-réguler par l'abandon pur et simple de l'activité et du groupe social.



J. Quensière

L'échoppe d'un commerçant de Mopti propose des appareils de pêche et des marchandises courantes.